

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 21 février 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 14 février 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D152025

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE  
Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET  
Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD  
Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura –  
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :  
14/02/2025

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLOON Christophe a donné pouvoir à  
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à  
M. ALBENQUE Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE  
ROGER POULNARD DE BAGE DOMMARTIN RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE  
RESPONSABILISATION**

Monsieur le Maire présente aux conseillers les termes d'une convention qui pourrait être établie entre notre collectivité et le collège Roger Poulnard et dont l'objet est l'accueil d'élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation.

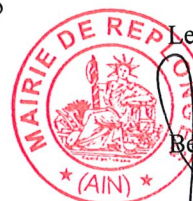
Les mesures de responsabilisation ont pour objectif de faire participer des élèves en dehors des heures d'enseignement, a des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives pour éviter un processus de déscolarisation.

Après avoir donné lecture de cette convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention établie entre notre collectivité et le collège Roger Poulnard de BAGE DOMMARTIN et dont l'objet est l'accueil d'élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation, en vertu de l'article R.511-13 du code de l'éducation,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 24 février 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001210103206-20250221-D152025-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2025  
Date de réception préfecture : 03/03/2025